



Modalité d'accueil du public

L'accueil du public à la DDT, à la cité Lariboisière – place de la Pyrotechnie – est ouvert aux horaires habituels depuis le 12 mai : 9h-11h30 et 14h-16h30.

Toutefois, il est recommandé au public de traiter autant que possible par téléphone ou par courriel avec ses interlocuteurs au sein de la DDT, et en cas de difficultés avérées, un rendez-vous physique pourra être convenu.



Contact : Pour tout renseignement : ddt@cher.gouv.fr ou par téléphone au 02 34 34 61 00

Guide à l'usage des maires

[Les 1ers actes du mandat](#)

Agriculture

Demandes d'autorisation d'exploiter en cours d'instruction

[Tableau de publicité de libération des terres](#) (mise à jour hebdomadaire)

SAFER

[Avis d'appel à candidatures pour des opérations SAFER](#) : dépôts candidature jusqu'au 21 septembre et 5 octobre 2020 (mise à jour bimensuelle)

Nitrates

Concertation sur le programme d'actions national "nitrates" (PAN)

[Lancement de la concertation](#)

Du 18 septembre au 6 novembre 2020, l'État organise à l'attention du public une concertation préalable à l'élaboration du 7e programme d'actions national « nitrates » (PAN)

Eau

Restriction des usages de l'eau dans le département du Cher - 16 septembre 2020

[Arrêté n°DDT-2020-219 du 15 septembre 2020 portant reconnaissance du franchissement du seuil d'alerte de la Vauvise ; du seuil d'alerte renforcée de la Petite Sauldre ; du seuil de crise de l'Aubois, de l'Arnon amont, de l'Arnon aval, de l'Yèvre à l'amont de Bourges, de l'Yèvre à l'aval de Bourges, de l'Auron, du Cher, du Fouzon et de l'Indre et appliquant une limitation provisoire de certains usages de l'eau sur le territoire du département du Cher](#)

[Arrêté n°DDT-2020-220 du 15 septembre 2020 réglementant pour l'année 2020 les prélèvements d'eau pour l'irrigation sur les bassins versants de l'Auron, de l'Airain, des Rampennes, du Colin, de l'Ouatier et du Langis, de l'Yèvre à l'amont et à l'aval de Bourges](#)

Mobilité durable

Appel à projet

[Plusieurs appels à projets, sur la thématique des mobilités et des transports, sont en cours](#)

Décision prise au titre de la loi sur l'eau

Décision soumise à déclaration

[Faverdines : autorisation d'effectuer une pêche de sauvegarde dans le cadre d'une vidange de plan d'eau au lieu-dit "La Chaillance"](#)